



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant règlementation de la circulation

Arts de la rue – Spectacle Broglia par la Compagnie « Lapin 34 »

N° 486 - Règlementation /2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu les dispositions du Code Pénal ;

Vu l'arrêté n° 183 du 3 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement du spectacle « Broglia – Lapin 34 » organisé le 8 août;

A R R E T E

Article 1 : Le samedi 8 août 2026, de 17h30 à 19h30, la circulation est interdite rue Demetz.

Article 2 : Toutes dispositions seront prises pour assurer le passage des véhicules de sécurité, de service.

Article 3 : La signalisation verticale relative à la circulation est fournie et mise en place par la Direction des services techniques de la Ville d'Autun.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par la fourrière - sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, le responsable des Services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le

15 JUL. 2026

Autun, le 13 juillet 2026
Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,
Cathy Nicolao-Verdenet

